

## RENOUVELLEMENT DE LA CARTE SANTÉ AVEC PHOTO

Votre carte Santé avec photo porte une date d'expiration déterminée en fonction de votre date de naissance. Si vous avez plus de 15 ans et demi, vous devrez vous rendre à un bureau de l'Assurance-santé de l'Ontario ou à un bureau de services itinérants pour renouveler votre carte Santé et vous faire prendre en photo.

L'avis de renouvellement de votre carte Santé avec photo vous est envoyé par la poste environ deux mois avant la date d'expiration figurant au recto de la carte, mais vous pouvez demander son renouvellement six mois avant la date d'expiration.

### Si vous avez plus de 15 ans et demi, pour renouveler votre carte Santé avec photo de l'Ontario, vous devez :

1. vous présenter au bureau de l'Assurance-santé de l'Ontario ou au bureau temporaire le plus près de chez vous;
2. remplir la formule *Renouvellement de la carte Santé* (formule 4297-82);
3. présenter l'original d'un document établissant votre résidence en Ontario et l'original d'un document portant votre nom et votre signature pour prouver votre identité. Veuillez consulter la *Liste de documents de l'Assurance-santé de l'Ontario* (formule 9998F-82).

Des documents additionnels pourraient être exigés. Par exemple :

- Si votre nom a changé, on vous demandera de fournir un certificat de mariage ou de changement de nom.
- Si votre citoyenneté ou votre statut en matière d'immigration a changé, vous devrez présenter l'original d'un document de citoyenneté ou d'immigration.

- Les enfants âgés de plus de 15 ans et demi doivent faire leur demande de renouvellement en personne pour faire enregistrer leur photo et leur signature. Ils doivent présenter leurs propres documents originaux. Veuillez consulter la *Liste de documents de l'Assurance-santé de l'Ontario* (formule 9998F-82).

Dans la plupart des cas, les enfants de moins de 15 ans et demi peuvent faire renouveler leur carte Santé par leur père, leur mère, leur tuteur ou leur tutrice, qui doit remplir et signer la formule *Renouvellement de la carte Santé – enfant* (formule 4258-82) figurant au verso de l'avis de renouvellement et la renvoyer au ministère de la Santé et des Soins de longue durée dans l'enveloppe-réponse qui accompagne l'avis de renouvellement. Lorsque le ministère aura reçu votre demande dûment remplie, vous recevrez la nouvelle carte Santé de votre enfant par la poste dans un délai d'environ six semaines. L'avis de renouvellement précisera si le père, la mère, le tuteur ou la tutrice doit se présenter à un bureau de l'Assurance-santé de l'Ontario ou à un bureau temporaire pour fournir une preuve de résidence et d'identité aux fins du renouvellement de la carte Santé de l'enfant.

### Pour plus de renseignements :

- Appelez la **Ligne INFO** du ministère au 1 800 268-1154 (appels sans frais en Ontario seulement). À Toronto, faites le 416 314-5518. ATS : 1 800 387-5559.
- Consultez les pages bleues de votre annuaire sous la rubrique « Santé », puis « OHIP » pour obtenir le numéro du bureau de l'Assurance-santé ou du bureau temporaire le plus proche.

[www.health.gov.on.ca](http://www.health.gov.on.ca)